
N° 96-0595 - Déplacements et voirie - Lyon 8° - Acquisition d'une bande de terrain appartenant à la société STIM Bâtir Rhône-Alpes et nécessaire à l'élargissement des rues Santos Dumont et Marius Berliet - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 avril 1996, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition à titre gratuit par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement des rues Santos Dumont et Marius Berliet, d'une bande de terrain appartenant à la société STIM Bâtir Rhône- Alpes.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 963 mètres carrés située rue Santos Dumont, à l'angle des 37,39, rue Marius Berliet, à détacher d'un tènement de plus grande étendue cadastré sous le numéro 18 de la section BS.

Cette acquisition intervient à titre gratuit dans le cadre des dispositions du permis de construire n° 69-388-93-00514 pour une superficie de 283 mètres carrés et à titre gracieux pour une superficie de 680 mètres carrés ;

B. Propose d'approuver le compromis établi à cet effet et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire n° 69-388-93-00514 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis établi à cet effet.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,